

[Réponse par mel du 25/10/2024]

Monsieur le Président,

Nous remercions l'Autorité des Normes Comptables d'avoir organisé une consultation publique et participé à plusieurs échanges avec les entreprises pour leur faciliter l'appréhension des nouvelles règles.

L'ANC a cherché à simplifier et clarifier les règles par rapport au précédent projet soumis à consultation sur lequel les associations d'entreprises avaient fait part de leur opposition fin 2019. Néanmoins, nous continuons à buter sur plusieurs difficultés :

- D'une part, **les pratiques actuelles sont difficiles à identifier** au niveau macroéconomique et sans doute hétérogènes. L'ampleur des changements induits par un tel projet est donc difficile à évaluer en l'absence d'informations sur la proportion d'entreprises qui devraient modifier leurs pratiques sur chaque point du texte. Les entreprises, en particulier les PME et ETI, nous indiquent qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires pour faire des analyses poussées sur des projets de textes, d'autant plus si l'on ne peut pas leur mettre pas en exergue les changements anticipés. Nous sommes donc dans un certain **flou sur les effets de ce texte**.
- D'autre part, **le besoin de modifier les textes n'est pas compris** du côté des entreprises, comme nous l'avions exprimé depuis le début des travaux sur le chiffre d'affaires. En modifiant les critères de comptabilisation d'un agrégat aussi important que le chiffre d'affaires, on oblige potentiellement les entreprises à **analyser tous leurs contrats** à la lumière des nouvelles règles, ce qui est un travail fastidieux. Nous craignons que les grands groupes n'y trouvent pas une simplification majeure vis-à-vis des IFRS et que les PME le vivent comme **une tracasserie administrative supplémentaire**, comme cela s'est produit lors des modifications des règles d'amortissement. A son adoption, ce règlement, qui visait à mieux transcrire la réalité économique pour des installations complexes et des actifs significatifs, ne devait absolument pas créer de révolution pour les PME. Or, nous avons constaté que sur le terrain, les règles étaient décortiquées dans tout type d'entreprises, par les comptables, expert-comptables, commissaires aux comptes et éditeurs de logiciels. Ces changements étaient alors apparus déconnectés des besoins du terrain et de la réalité des PME. Enfin, les effets fiscaux avaient été mal mesurés et ont dû, comme souvent, être rectifiés après coup. A la lumière de cette expérience très vivement critiquée sur le terrain, **nous avons appelé depuis à la plus grande stabilité possible des règles comptables privées, position qui nous semble toujours valable dans le contexte actuel de volonté des pouvoirs publics de limiter l'excès de réglementation en matière de reporting. Les entreprises expriment un fort besoin de simplification réglementaire, nous pensons que ce texte sera nécessairement perçu comme étant à contre-temps.**

- Enfin, le risque pour certaines entreprises de **franchir des seuils du simple fait du changement de règles de classement comptable peut également susciter l'incompréhension**. Il en est ainsi du reclassement en chiffre d'affaires de locations considérées comme annexes par l'entreprise, telles que des bureaux sous-loués pour réduire le coût d'un bâtiment. Un secteur donne comme exemple le passage du seuil déclenchant le paiement de la TASCOM pour une moyenne surface qui loue quelques m² de son arrière-caisses à un magasin comme une cordonnerie ou une pharmacie en complément de son commerce principal ; un autre nous signale le cas de PME devant appliquer la CSRD du fait des seuils de bilan et CA alors que l'effectif est bien inférieur à 250.

Pour ces raisons, nous ne sommes pas favorables à cette évolution des règles comptables. Nous continuons à mobiliser les entreprises et les fédérations pour qu'elles fassent part de leurs réactions directement auprès de l'ANC. Certaines se sont emparées du sujet tardivement et continueront sans doute à vous faire des retours un peu après la date limite du 31 octobre, nous apprécions votre volonté d'en tenir compte malgré ce décalage.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout échange sur ces éléments.

Bien cordialement,

Christine Lepage
MEDEF

Stéphanie Robert
Afep

Jean-Michel Etienne
Acteo

Caroline
Weber
Middlenext